

Département du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de Lens

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BIZET, Maire, après convocation en date du 21 juin 2023.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 4

Présents :

Mmes et MM. BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, DELIERS Bernard, D'HERMY Mauricette, STAWSKI Patrice, DUPUIS Marie-Charlotte, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, DUFRENNE Arlette, PINTE Jean, DIFILIPPO Maryse, ROHAUT Hervé, PETIT Philippe, BOUCHART Dorianne, SENECHAL Jeanne, COLLIOT Gil, LEMAITRE Laurence, DAEDEN Emmanuel, PLOUVIEZ Sandrine, BLUMEL Cédric, DELANNOY Emilie, RAISON Arnaud, DURIEZ Marie-Christine, KWASNIEWSKI Martine.

Vote

Majorité : 28
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 4
Ne prend pas part au vote : 1

Ont donné procuration

M. DAUCHY Michel à M. SIMON Hervé
M. DAPVRIL Eric à M. COLLIOT Gil
Mme BOTTE Marina à Mme KWASNIEWSKI Martine
M. LE GENDRE Mickaël à Mme DURIEZ Marie-Christine

Secrétaire de séance : M. Philippe PETIT

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
CONCERNANT LA DEMANDE D'EXPLOITATION DE TROIS AEROGENERATEURS ET
D'UN POSTE DE LIVRAISON PRESENTEE PAR LE PARC EOLIEN DE BREBIERES SAS**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
CONCERNANT LA DEMANDE D'EXPLOITATION DE TROIS AEROGENERATEURS ET
D'UN POSTE DE LIVRAISON PRESENTEE PAR LE PARC EOLIEN DE BREBIERES
SAS.**

Vu l'exposé de M. le Maire.

Considérant que par arrêté en date du 16 mai 2023, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison présentée par le PARC EOLIEN DE BREBIERES SAS sur la Commune de Brebières.

Considérant que cette enquête se déroule du 12 juin au 12 juillet 2023 inclus.

Considérant que conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral précité, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis sur la question.

Le Conseil Municipal.

Ayant ouï l'exposé de M. le Maire.

Vu le Code de l'Environnement, et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-18 ,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.103-2 ,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mai 2023 portant ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison présentée par le PARC EOLIEN DE BREBIERES SAS sur la Commune de Brebières.

Vu l'avis favorable de la Commission Permanente.

Après en avoir délibéré.

A la majorité (24 voix)

Pour : 24 voix au titre du groupe Noyelles-Expansion (Mmes et MM. BIZET Gérard, DELIERS Bernard, D'HERMY Mauricette, STAWSKI Patrice, DUPUIS Marie-Charlotte, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, DAUCHY Michel, DUFRENNE Arlette, PINTÉ Jean, DIFILIPPO Maryse, ROHAUT Hervé, PETIT Philippe, BOUCHART Dorianne, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, COLLIOT Gil, LEMAITRE Laurence, DAEDEN Emmanuel, PLOUVIEZ Sandrine, BLUMEL Cédric, DELANNOY Emilie, RAISON Arnaud,).

Abstentions : 4 voix au titre du groupe Rassemblement National (Mmes et M. DURIEZ Marie-Christine, KWASNIEWSKI Martine, BOTTE Marina (par procuration), LE GENDRE Mickaël (par procuration)

Ne prend part au vote : Mme BIEGALSKI Valérie

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
CONCERNANT LA DEMANDE D'EXPLOITATION DE TROIS AEROGENERATEURS ET
D'UN POSTE DE LIVRAISON PRESENTEE PAR LE PARC EOLIEN DE BREBIERES
SAS.**

DONNE un avis FAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison présentée par le PARC EOLIEN DE BREBIERES SAS sur la Commune de Brebières.

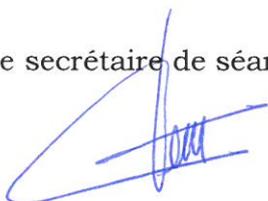
CHARGE Mme la Directrice Générale des Services de l'exécution de la présente délibération, notamment en matière de transmission au représentant de l'Etat et de publication de façon électronique sur le site internet de la Commune.

PRECISE que la liste des délibérations, dont celle-ci fait partie, sera affichée à la porte de la Mairie.

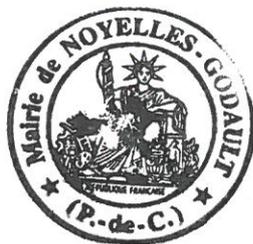
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à partir de sa publication, via la plateforme citoyens.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Noyelles-Godault, le 03 JUIL. 2023

Le secrétaire de séance,



Philippe PETIT



Le Maire,



Gérard BIZET

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :

03 JUIL. 2023